

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS*

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 54221

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]
Matricole : 1694

Société : RAN

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom :

AKRAM ABDELMAJID

Date de naissance :

01/01/1949

Adresse :

LOT. LA NOUVE NR 469

CASABLANCA

20190

Tél. : 639255279

Total des frais engagés : 677,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/04/2023

Nom et prénom du malade : AKRAM ABDELMAJID

Age : 74 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète sucré et hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 02/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25-07-2011	G		1# 3.000,00 #	Hôpital Universitaire International de Tunisie Pr. Asselam Rachiou Moulli Neurochirurgie 09/12/1125

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CHEMISTE L'AGENCE DES BESOINS PARIS 17 ^e - 33, rue de l'Assomption	25/4/83	100,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca, le :

٢٢-٠٦-٢٠١٥

٢٠١٥-٦-٢١

PHARMACIE CHEMS
ESSAOUIRA H.M.A. GH.8 LISSER, S.
Casablanca, le : ٢٢-٠٦-٢٠١٥

٦) Albuterol ١٨٥ mg ٣٠ (٣ مل)
٢٥٥,٤٠

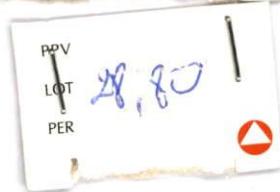
٧) Codeinone ١٨٥ mg dolce
٩٤,٠٠

٨) Aspirine ١٨٥ mg (١٥)
٢٨,٨٠
٩) Vitamine fort ١٨٥ mg (١ مل)

١٠) Nacetylcysteine ٢٠٠ mg (١٥)

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant RGHOUI Mourad
Neurochirurgie
091211292

Lot.: 22L359
Exp.: 08.2025
PPV: 255DH00



HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 56.483 / 2023 du 21/04/2023

Nom patient : AKRAM ABDELMAJID

Entrée 21/04/2023

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 21/04/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
CONSULTATION DE NEUROCHIRURGIE	1,00		300,00 Sous-Total	300,00 300,00
Total Frais Clinique				300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :		
TROIS CENTS DIRHAMS		Total 300,00

Encaissements						Total encaissé	Solde
							300,00

Hopital Cheikh Khalifa Ibn Zaid
Tunisie
Fax: 05 29 00 33 45
Email: contact@hdkm.tn
N°INP 090061862